

PRIX DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

A l'initiative du Conseil wallon de la Politique scientifique (CPS)
et avec le soutien de la Ministre de la Recherche,
des Technologies nouvelles et des Relations extérieures



2007



spin off

entreprise
innovante

jeune
entreprise
innovante



Héritier du “Grand Prix de l’Innovation en Wallonie” organisé dans les années ‘80 et au début des années ‘90, le “Prix de l’Innovation technologique” a été relancé en 2005 afin de mieux faire connaître les réalisations des chercheurs et des entreprises innovantes en Wallonie et de montrer l’importance des enjeux liés à une politique ambitieuse de soutien à la recherche et à l’innovation pour l’économie et la société.

Cette initiative était une concrétisation du partenariat entre le Gouvernement wallon, le Conseil économique et social de la Région wallonne et le Conseil wallon de la Politique scientifique sur le thème de la recherche et de l’innovation, tel qu’inscrit dans le Contrat d’avenir pour les Wallonnes et les Wallons adopté début 2005. Elle avait pour but de récompenser des entreprises wallonnes, qui, au cours des dernières années, ont créé en Wallonie une activité nouvelle du fait de la valorisation des résultats d’une recherche menée dans la Région.

Le Prix comportait trois catégories de distinctions : spin off, jeune entreprise innovante, entreprise innovante.

Trente cinq entreprises, de toutes tailles et issues de secteurs divers – informatique, biotechnologies, agro-alimentaire, chimie, automobile ou encore l’automatisation – ont introduit leur candidature. Pour chaque catégorie, trois entreprises ont été “nominées” par un jury, parmi lesquelles un lauréat a été sélectionné. Les trois gagnants étaient :

- dans la catégorie “Spin off” : KitoZyme sa (Herstal), pour la mise au point de biopolymères végétaux innovants et respectueux de l’environnement uniques au monde ;
- dans la catégorie “Jeune entreprise innovante” : Delta Services Industriels (Orcq), pour le développement de techniques de radiotraçage appliquées à l’optimisation des moteurs à combustion interne, des lubrifiants et de leurs additifs ;
- dans la catégorie “Entreprise innovante” : Free Field Technologies (Louvain-la-Neuve), pour le développement d’une famille de logiciels de conception acoustique assistée par ordinateur, permettant de simuler les mécanismes de génération et de propagation du bruit et des vibrations.

Face au succès rencontré par cet événement et aux échos très positifs qui leur sont parvenus de la part des milieux concernés, les partenaires ont décidé d’organiser une deuxième édition du Prix en 2007. Celle-ci se déclinera de la même façon qu’en 2005. Trois catégories d’entreprises seront donc proposées - spin off, jeune entreprise innovante, entreprise innovante - au sein desquelles trois nominés, dont un lauréat, seront désignés.

Ce Prix est une véritable vitrine pour la Wallonie, montrant que le tissu économique de notre Région comporte de nombreuses entreprises dynamiques, ouvertes sur l’avenir et offrant des perspectives prometteuses en termes de création d’activité et d’emploi. Il permet également de mettre en exergue l’excellence des travaux réalisés par nos chercheurs – environ 13.000 au total, localisés au sein des universités, des hautes écoles, des centres de recherche et des entreprises – et leurs retombées pour la Région. En cela, il s’inscrit pleinement dans la volonté de valoriser et d’encourager la recherche et l’innovation, qui est une des pierres angulaires du Plan d’actions prioritaires pour l’avenir wallon, dit “Plan Marshall”.

Nous encourageons donc vivement les entreprises wallonnes innovantes à y participer.

Philippe Vincke
Président du Conseil wallon
de la Politique scientifique

La Ministre de la Recherche,
des Technologies nouvelles
et des Relations extérieures

PRIX DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE EN WALLONIE 2007

Règlement

Date limite de rentrée des candidatures **le 10 juillet 2007** auprès de la société MVG Partners, rue de Chaudfontaine, 1 à 4020 Liège (tél. : 04/365 75 77, fax : 04/365 85 75, e mail : info@mvgpartners.com).

L'introduction d'un dossier fera l'objet d'un accusé de réception adressé à l'entreprise dans les 3 jours ouvrables suivant la réception.

Les prix de l'innovation technologique veulent récompenser des entreprises qui, au cours des dernières années, ont créé en Wallonie une activité nouvelle du fait de la valorisation de leurs recherches.

Les prix

1. Le prix de l'innovation technologique, catégorie **«Spin Off»**, sera attribué à une entreprise créée au cours des 5 dernières années sur base d'un apport significatif et formalisé de propriété intellectuelle (y compris brevet, know how, copyright, modèle ou autre) de la part d'une université, d'une haute école ou d'un centre de recherche.
2. Le prix de l'innovation technologique, catégorie **«Jeune entreprise innovante»**, sera attribué à une entreprise créée au cours des 5 dernières années et ayant développé une activité innovante sur le plan technologique tout en ne répondant pas à la définition de « Spin off » telle que visée dans le point précédent.
3. Le prix de l'innovation technologique, catégorie **«Entreprise innovante»**, sera attribué à une entreprise existant depuis plus de 5 années et ayant développé une activité innovante sur le plan technologique au cours des 5 dernières années.

Chaque prix comprendra :

- un diplôme, décerné à chaque entreprise « nominée » (voir ci-dessous) ;
- une somme de 2.500 euros, attribuée à l'entreprise lauréate.

Candidatures

Peuvent poser leur candidature les entreprises ayant au moins un siège d'exploitation en Wallonie.

Les conditions relatives à l'innovation

Critères de recevabilité :

1. L'innovation doit trouver son origine directe dans les travaux réalisés par un chercheur ou une équipe de recherche d'une université, une haute école, un centre de recherche ou une entreprise ayant une implantation en Wallonie.
2. L'innovation doit avoir fait l'objet d'une première commercialisation entre **le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2006**.
3. L'innovation doit avoir donné lieu :
 - à une production en Région wallonne si elle porte sur un produit ;
 - à une ou des prestations de services par une entreprise wallonne, si elle porte sur un service ;
 - à une exploitation en Région wallonne ou à une vente de matériel, d'ingénierie ou de savoir-faire par une entreprise établie en Wallonie, si elle porte sur un procédé.

La Région wallonne est définie comme le territoire des provinces du Brabant wallon, du Hainaut, de Namur, de Liège et de Luxembourg.

Sélection

Toutes les candidatures seront jugées selon les critères de base suivants :

1. **L'originalité de l'innovation** tant sur le plan scientifique ou technique que sur celui de la détection du besoin auquel elle répond.
2. **Le potentiel de l'innovation** sur le plan du marché et de la rentabilité ainsi que sur le plan économique et social régional après la première commercialisation.
3. La contribution de l'innovation au **développement durable**.
4. La contribution de l'innovation au **développement des exportations**.

Le prix de l'innovation technologique, dans chaque catégorie, récompensera l'innovation particulièrement originale et la plus performante sur les plans économique et social.

Le jury

Le Jury, chargé d'attribuer les prix, est composé de personnalités des milieux économiques et sociaux et de la recherche, d'experts en technologies, en finances et en marketing, de représentants du Cabinet de la Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures et de la Direction générale des Technologies, de la Recherche et de l'Energie (DGTRE).

Le Jury a pour mission de sélectionner parmi les candidatures celles qui répondent le mieux aux critères énoncés ci-avant.

Pour chaque catégorie de prix, il désignera trois entreprises déclarées «nominées» parmi lesquelles il sélectionnera le lauréat.

Le jury statuera dans les 12 semaines qui suivent la date ultime du dépôt des candidatures.

La gestion administrative du prix est assurée par le Conseil de la Politique scientifique.

Les candidats s'engagent à fournir, à l'organe de gestion et au Jury, toutes les informations utiles qui leur seront demandées.

En particulier, les entreprises nominées devront permettre le tournage d'un film de présentation de leur projet qui sera projeté lors de la séance de remise du prix. Celles-ci seront contactées à cet effet par la société MVG Partners dès que le jury aura statué.

La remise et l'affectation des prix

Les prix seront remis solennellement par la Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures le lundi 8 octobre 2007 à 17 heures.

La présentation des dossiers^(*)

Les dossiers de candidature décriront de manière aussi concise que possible (maximum 30 pages) :

1. **L'entreprise** : date de création, actionnariat, activité, taille, statuts, bilans (+ annexes) des trois dernières années ou, à défaut, tout document permettant d'apprécier les critères d'attribution des Prix;
2. **L'innovation** :
 - 2.1. la description de l'innovation en complétant le texte de dessins, photos, plans ou schémas et en y joignant une copie des publications ou brevets auxquels l'innovation a donné lieu ;
 - 2.2. la genèse de l'innovation en indiquant la composition de l'équipe de recherche;
 - 2.3. les avantages techniques de l'innovation ;
3. **La commercialisation de l'innovation** :
 - 3.1. Prix « Spin Off » et Prix « Jeune entreprise innovante » :
 - les démarches effectuées par l'entreprise concernée pour la valorisation de l'innovation, les perspectives et, le cas échéant, les résultats de la première commercialisation de l'innovation ;
 - le cas échéant, le processus de transfert des résultats de la recherche vers l'industrie ;
 - 3.2. Prix «Entreprise Innovante» :
 - les démarches effectuées par l'entreprise concernée pour la valorisation de l'innovation, les perspectives et les résultats de la première commercialisation de l'innovation ainsi qu'une estimation de la valeur ajoutée ainsi créée en Wallonie;
 - les avantages procurés par l'innovation en termes de prix et/ou de performances : chiffre d'affaires et plus-value générés par le produit ; résultats à l'exportation ; emplois créés ou maintenus ;
 - le cas échéant, le processus de transfert des résultats de la recherche vers l'industrie ;
4. **Renseignements complémentaires** :
 - 4.1. l'intervention éventuelle des pouvoirs publics dans le financement de la recherche ou des études préalables à la mise au point de l'innovation ;
 - 4.2. l'impact positif de l'innovation sur l'environnement.

Ces dossiers seront fournis en trois exemplaires sous une forme facilement reproductible et seront accompagnés :

- d'une déclaration sur l'honneur certifiant que tous les éléments repris au dossier de candidature sont sincères et complets ;
- du formulaire annexé, dûment complété, lequel constituera le résumé du dossier.

Simultanément, une version électronique des dossiers sera transmise à l'adresse info@mvgpartners.com.

L'attention des candidats est attirée sur l'importance de chacun des points ci-dessus et en particulier du résumé qui, pour des raisons pratiques, est le premier document communiqué aux membres du jury.

Toute contravention à la déclaration sur l'honneur entraînera la nullité de la candidature ou le retrait du prix qui aurait été attribué en toute bonne foi.

^(*) Le Conseil wallon de la Politique scientifique s'engage à n'utiliser ces données que dans le cadre du prix de l'innovation technologique.



spin off



entreprise
innovante



jeune
entreprise
innovante

PRIX DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE EN WALLONIE 2007 - RÉSUMÉ

Date limite de rentrée des candidatures **le 10 juillet 2007** auprès de la société MVG Partners, rue de Chaudfontaine, 1 à 4020 Liège (tél.04/365 75 77, fax. 04/365 85 75, e-mail: info@mvgpartners.com).

L'introduction d'un dossier fera l'objet d'un accusé de réception adressé à l'entreprise dans les 3 jours ouvrables suivant la réception.

1. L'entreprise

Dénomination :

Date de création :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Site internet :

Personne de contact :

Nombre de personnes employées par l'entreprise cotisant à l'ONSS :

Actionnariat :

Capital :

Chiffre d'affaires :

2. L'innovation

Dénomination :

Description :

Durée de la recherche et de la mise au point de l'innovation :

Date du début de la recherche :

Auteurs de l'innovation :

Avantages techniques :

3. Commercialisation de l'innovation

Investissements réalisés :

Date de la première commercialisation :

Résultats et/ou perspectives de la première commercialisation :

Impact de l'innovation (pour le prix «Entreprise innovante» uniquement) :

Chiffre d'affaires

Valeur ajoutée

Exportations

Emplois créés et/ou maintenus

4. Renseignements complémentaires

Impact de l'innovation sur l'environnement :

Intervention d'organismes publics :

Remarques éventuelles :

Les lauréats de l'édition 2005 témoignent

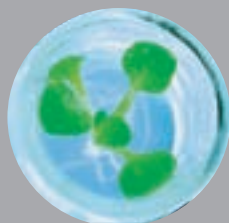
Delta Services Industriels, Orcq (Catégorie Jeune Entreprise innovante)

Le Prix a apporté à DSI une importante visibilité qui a renforcé notre positionnement vis-à-vis de nos partenaires en région wallonne : les universités, les fournisseurs, les banques, les investisseurs potentiels, ... Il s'est également révélé un appui pour nos démarches commerciales sur des marchés internationaux.

Toute l'équipe de DSI a également été valorisée par la reconnaissance de ses travaux et ce fut donc un excellent stimulant pour la motivation du personnel.

Enfin, ce Prix renforce la crédibilité de DSI en récompensant des travaux de recherche menés notamment grâce aux programmes d'aide à la recherche financés par la Région wallonne. Cette dernière peut ainsi se targuer d'avoir investi avec succès dans des projets ambitieux.

Thierry Delvigne, Directeur Général

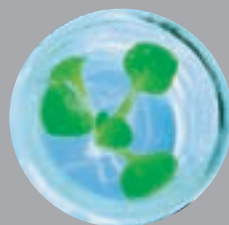
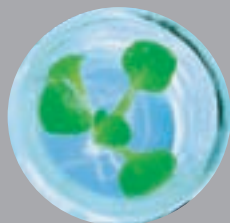


Free Field Technologies, Louvain-la-Neuve (Catégorie Entreprise innovante)

L'obtention du Prix de l'Innovation technologique a représenté avant tout une reconnaissance du travail intensif mené par toute la société pour créer un produit innovant et le valoriser sur les marchés internationaux. En tant que tel, il a eu un impact significatif sur la motivation de toute l'équipe.

Recevoir ce Prix nous a aussi permis d'acquérir une certaine notoriété sur le plan régional et national grâce à la médiatisation dont bénéficient ses lauréats. Mais ce Prix a aussi été apprécié par nos clients et nos partenaires dans le monde entier qui y ont vu la confirmation du fait qu'ils avaient eu raison de travailler avec nous ... puisque notre expertise se voyait reconnue par ce Prix prestigieux !

Jean-Pierre Coyette et Jean-Louis Migeot, cofondateurs



KitoZyme sa, Herstal (Catégorie Spin off)

Outre la très grande satisfaction que le Prix a suscitée en interne, il nous a permis de bénéficier d'un support important au niveau local et relationnel. Il a facilité nos relations et nos démarches auprès des autorités, notamment dans le cadre de la recherche de subsides.

Nous avons aussi adressé un mailing à tous nos clients pour les en informer, ce qui a contribué à renforcer notre image à leur égard et à les fidéliser. Vis-à-vis de nos contacts à l'étranger, l'obtention du Prix a constitué une plus-value importante du fait que la valorisation de notre innovation était reconnue dans son pays d'origine. Aujourd'hui encore, nous intégrons le logo du Prix de l'Innovation technologique dans chacune de nos présentations commerciales !

Hugues Bultot, Administrateur-délégué



RÉGION WALLONNE



CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL
DE LA REGION
WALLONNE

Wallon
Dynamisme

La Libre BELGIQUE

Bizz

Trends cast